



COMITE SYNDICAL

Réunion du
16 octobre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-trois**, le seize octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 9 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2023-47-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2023-48-CS	Arrêt du PV du CS du 11/07/2023	Arrête
2023-49-CS	Budget Primitif - DM n°1	Approuve
2023-50-CS	Horaires déchèteries été 2024	Approuve
2023-51-CS	Appel d'offres bacs roulants	Attribue



Pour extrait conforme,
Le Président,
Stéphane GUILLON

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27/10/2023.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 16 octobre 2023

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, les 26 octobre 2023.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 27 octobre 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	11	convocation adressée par M. le Président le 10 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS Francis RIVIERE Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2023-47-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance M. Nicolas CELLIER.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER

Le Président,
Stéphane GUILLON

**Sycodem
Sud Vendée**

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	11	convocation adressée par M. le Président le 10 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS, Francis RIVIERE, Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2023-48-CS APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 JUILLET 2023

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 11 juillet 2023 transmis par mail le 10 octobre 2023. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER

Le Président,
Stéphane GUILLON

**Sycodem
Sud Vendée**

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 16 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	11	convocation adressée par M. le Président le 10 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS Francis RIVIERE, Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2023-49-CS	BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°1
----------------------	--

Sur le rapport et la proposition de M. le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42- 2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°2023- 14 - CS du 28 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget du Syndicat,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°1 du budget primitif comme suit :

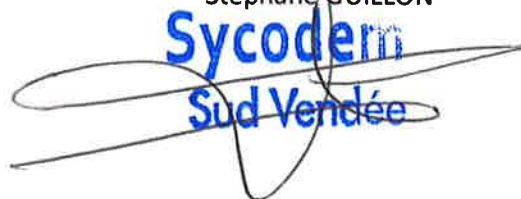
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Compte 21828 – Autres matériels de transport	+ 65 000 €	Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations	+ 65 000 €
TOTAL	+ 65 000 €	TOTAL	+ 65 000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait conforme,
 A Fontenay-le-Comte le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,
 Nicolas CELLIER



Le Président,
 Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	11	convocation adressée par M. le Président le 10 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2023-50-CS	MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETERIES
----------------------	--

Vu l'article L811-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L4121-1 du Code du Travail qui prévoit que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs,

Considérant que les épisodes de canicules sont de plus en plus fréquents,

Considérant que le Monsieur le Président doit veiller à la santé et à la sécurité des agents en mettant en place des actions de prévention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer sur la modification des horaires d'été des déchèteries, comme suit :

Proposition été 2024	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi										
Fontenay Le Conte	7:30	15:00	7:30	7:30	15:00	7:30	7:30	15:00	7:30	FERME		7:30	15:00	7:30	7:30	15:00	7:30	37:30:00			
Benet	8:00	13:30	5:30	FERME		8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	27:30:00			
St Hilaire des Loges	FERME		8:00	13:30	5:30	FERME		8:00	13:30	5:30	FERME		8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	16:30:00		
Vix	FERME		8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	FERME		8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	22:00:00	
L'Hermenault	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	FERME		8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	8:00	13:30	5:30	27:30:00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, en faisant apparaitre 2 abstentions : M. DURAND Jean-Jacques et M. RIDEAUD Daniel,

- **Approuve** les nouveaux horaires de déchèterie pour l'été 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
 Pour extrait conforme,
 A Fontenay-le-Comte le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,
 Nicolas CELLIER



Le Président,
 Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée

Département : VENDEE
 Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-trois , le 16 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	11	convocation adressée par M. le Président le 10 octobre 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Philippe DELAHAYE, Laurent DUPAS, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2023-51-CS	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES OUVERT « FOURNITURES ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS
----------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-6°

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical que le Sycodem Sud Vendée a lancé un marché relatif à la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP, pour une durée de quatre ans à compter de la date de sa notification.

A la date limite de remise des propositions fixée au 4 septembre 2023 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	ESE FRANCE
2	CONTENUR
3	SULO FRANCE

4	COLLECTAL
5	SSI SCHÄFER PLASTICS FRANCE

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 octobre 2023 à 10h00 pour l'attribution du présent marché.

Après analyse et classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Classement	Montant estimé, non contractuel, en € HT sur la durée totale du marché
4	COLLECTAL	1	262 155.25 € HT

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres réunie le 5 octobre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- Admettre les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Admet** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- **Attribue** le marché d'appel d'offres à COLLECTAL dans les conditions présentées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à sa notification.
- **Charge** le Président à procéder à sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 16 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Le Président,
Stéphane GUILLON



Sycodem
Sud Vendée